

# RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - CHIRENS

La commune de Chirens a lancé la révision générale de son PLU approuvé en 2014.

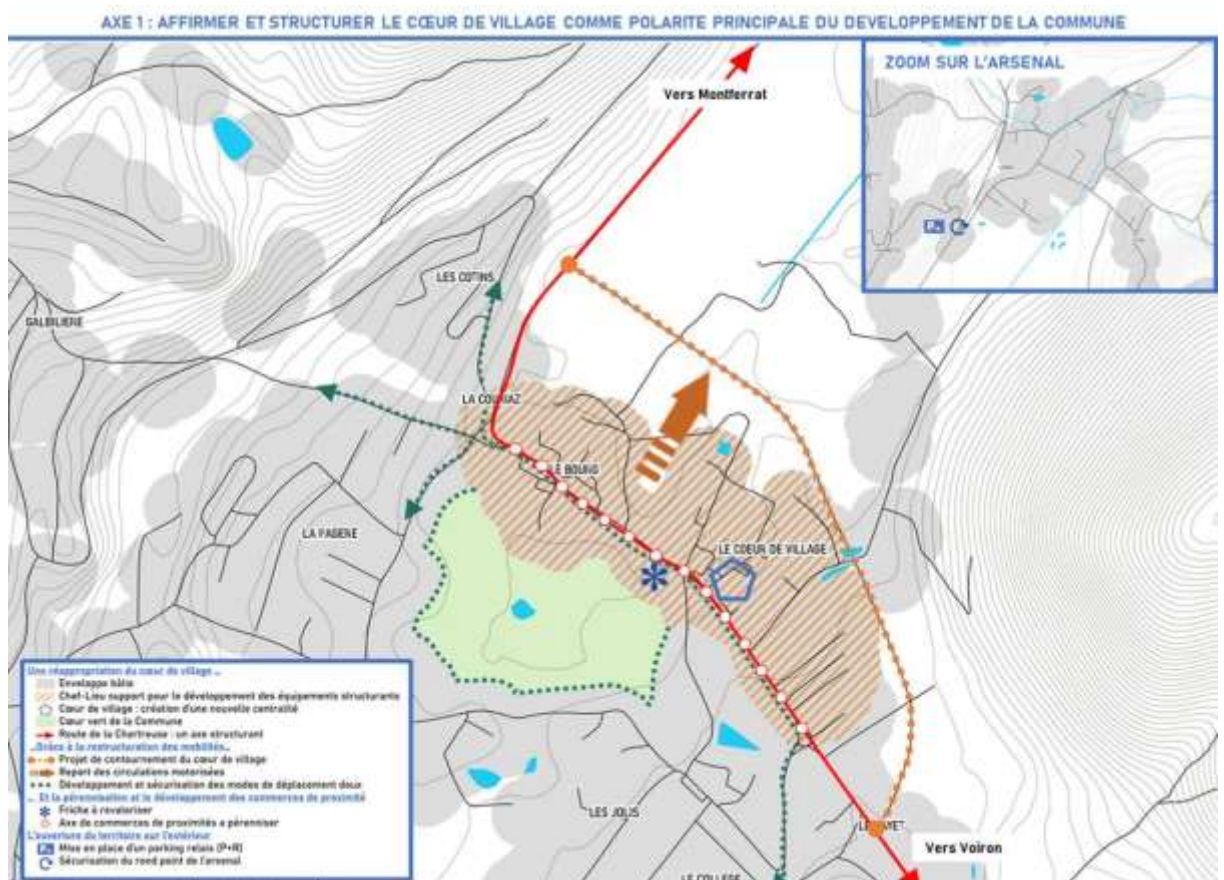
L'état des lieux du territoire et ses grands enjeux ont été présentés à la population lors de la réunion publique n° 1, courant avril. Les habitants ont pu débattre des enjeux et perspectives d'évolution de Chirens, sous forme de table-ronde. Ce travail a permis aux élus d'étayer la formalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), lui-même présenté lors de la deuxième réunion publique, en date du 4 mai 2023.

Le bureau d'études accompagnant la commune dans la révision générale a présenté le contenu du projet, ensuite, un temps de débat sous forme d'assemblée, avec les habitants et élus a permis à chacun d'exprimer son avis sur le contenu du projet de PADD. Le débat du PADD en Conseil Municipal est envisagé courant septembre 2023. Cette étape constitue un jalon important dans la Révision Générale du PLU puisque le PADD exprime la trajectoire que l'équipe municipale souhaite donner à Chirens pour les 10 prochaines années.

L'esprit général du projet vise à maîtriser le développement démographique. Le seuil de 3000 habitants à horizon 10 ans, constitue un maximum qu'il est souhaitable de ne pas dépasser. Les élus souhaitent pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en matière de logements, équipements, commerces et services de proximité, transports... tout en préservant la qualité de son cadre de vie et de ses patrimoines écologiques, paysagers et bâtis.

Rappel des grands axes du PADD qui sera débattu :

## 1. Affirmer et structurer le cœur de village comme polarité principale du développement communal



## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - CHIRENS

### 2. Maintenir l'attractivité chirennoise en conciliant dynamisme démographique, réponse aux besoins de la population et réduction de la consommation foncière

AXE 2 : MAINTENIR L'ATTRACTIVITE CHIRENNOISE EN CONCILIANT REPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE

Une armature territoriale composée :

**D'espaces naturels et agricoles** support du cadre de vie et de la trame paysagère

**D'un cœur de village** faisant office de centralité urbaine, le renouvellement urbain et sa dynamisation sont prioritaires

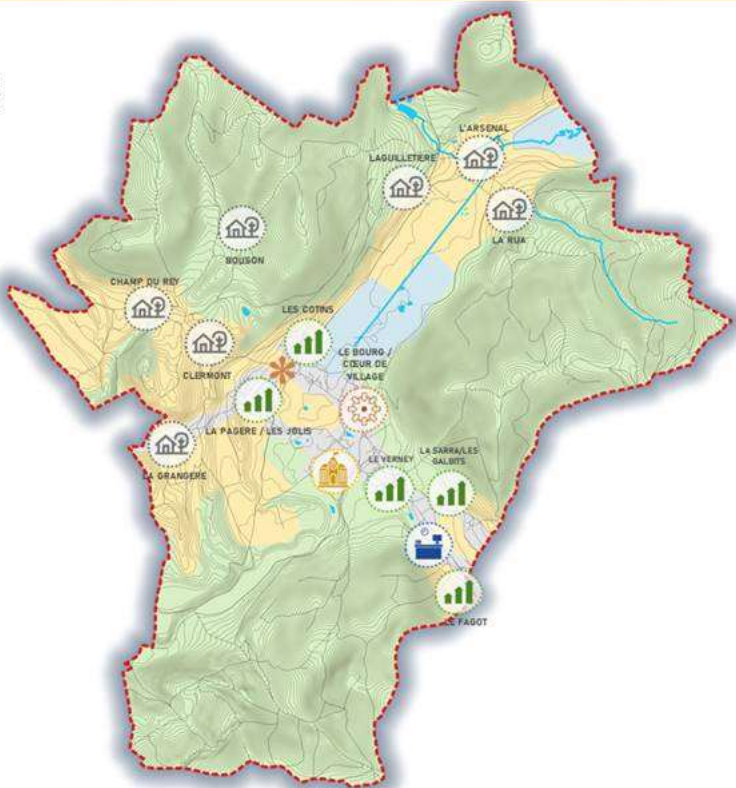
**Le Courriaz** secteur de développement de l'habitat à proximité de la centralité

**De la Zone d'Activité des Mères** à développer pour maintenir les emplois et l'attractivité

**Des secteurs résidentiels à conforter** par la densification et le comblement des espaces interstitiels

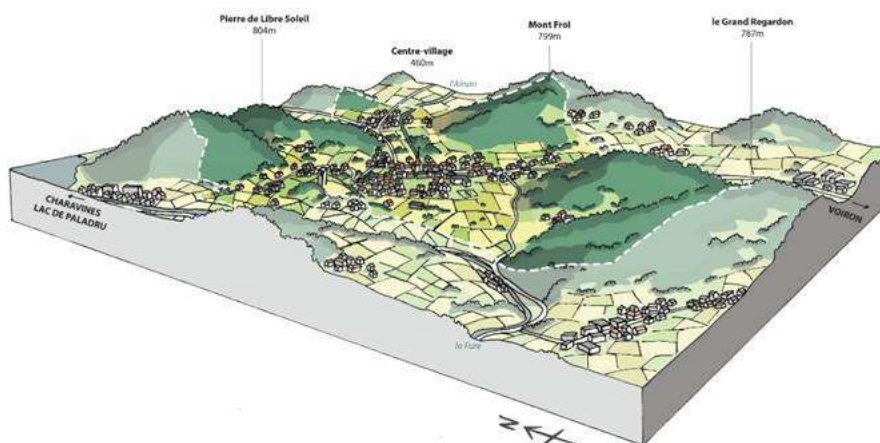
**Des hameaux isolés** à préserver

**Des équipements structurants** voués à s'étendre pour répondre aux besoins de la population



### 3. Diversifier le parc de logement et l'adapter aux évolutions socio-démographiques

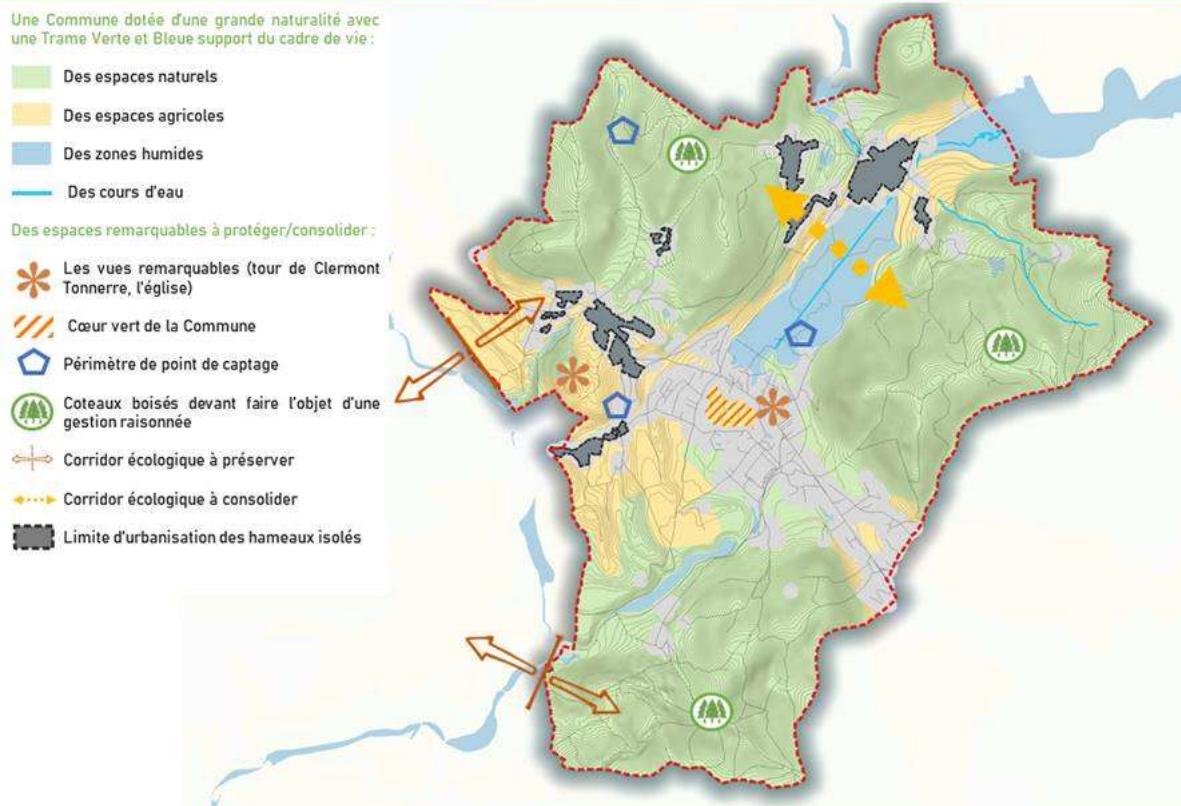
### 4. Préserver les éléments et ressources constitutifs de la qualité du cadre de vie et de l'identité de Chirens



## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - CHIRENS

### 5. S'adapter aux enjeux climatiques à Chirens

AXE 4/5 : PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS ET RESSOURCES CONSTITUTIFS DU CADRE DE VIE, DE L'IDENTITÉ DE CHIRENS ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Ces grands axes sont eux-mêmes déclinés en objectifs spatialisés, permettant d'anticiper et d'encadrer les évolutions futures sur la commune. En effet, les orientations et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devront être traduites règlementairement, dans les autres pièces opposables du PLU, à savoir : les règlements graphiques et écrits du PLU ainsi que les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP).

Les élus, accompagnés de leur bureau d'études, vont sur la fin d'année procéder à la traduction règlementaire du PADD. Cette dernière fera l'objet d'une troisième et dernière réunion publique, avant de porter le document PLU à l'arrêt en Conseil Municipal fin 2023.

Une fois le document arrêté, il sera envoyé aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'à l'autorité environnementale, qui auront trois mois pour donner leur avis sur le document (en théorie, mars 2024). Suite à cela, l'enquête publique sera réalisée (avril-mai 2024). C'est le moment où les administrés sont invités à se rendre aux permanences du Commissaire Enquêteur pour consulter le document et effectuer des requêtes d'ordre personnel (constructibilité notamment et autres remarques sur le PLU) ou bien prendre connaissance du dossier de PLU.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter les documents PLU que sont le diagnostic et le projet de PADD, ainsi que les supports et comptes rendus des réunions sur le site de la mairie ou directement en mairie. Un cahier de la concertation est également disponible afin que vous puissiez exprimer vos remarques. Les courriers sont également compilés et feront l'objet d'une réponse individuelle d'ici l'arrêt du PLU en Conseil Municipal.

Pour toute question ou information vous pouvez écrire aux adresse suivantes :  
Mairie de Chirens – Place Joseph Rossat - 38850 CHIRENS // [mairie@chirens.fr](mailto:mairie@chirens.fr)

# RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - CHIRENS

Planning de la Révision Générale du PLU :

